

Séance du lundi 05 novembre 2012

Étaient présents : Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES, Francis REMONDINI.

Étaient représentés : Gilles RICHARD (procuration à Charles DESCOURVIERES), Brigitte DUFFOURD (procuration à Pascale REMONDINI).

Étaient absents : Gérald MENDES, Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 05 novembre 2012 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

- ✓ De jeunes saulonnais ont réitéré leur demande d'utilisation de la salle de la Mairie un samedi soir. Cette mise à disposition s'est bien déroulée.

I. Approbation des modalités financières définies par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert de la compétence périscolaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD) réuni le 25 octobre dernier a validé le montant du transfert de charges par communes concernant la compétence périscolaire. Chaque conseil municipal devra délibérer sur ces montants. La notification de la délibération de la CCSD n'étant pas parvenue en Mairie à ce jour, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

II. Composition de la Commission d'Appel d'Offres : remplacement d'un membre suppléant

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur François BELLAMY, conseiller municipal démissionnaire depuis le 04 avril 2012, avait été élu membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) par délibération n°37-2010 en date du 11 octobre 2010.

Il convient donc d'élire un nouveau membre suppléant en remplacement de Monsieur BELLAMY.

Après avoir procédé à l'élection (12 voix pour Mireille SABRI), le Conseil Municipal :

- **PROCLAME** Mireille SABRI membre suppléante de la C.A.O.
- **DÉCIDE** de modifier la délibération n°37-2010 en date du 11 octobre 2010 en conséquence,
- **RAPPELLE** la nouvelle composition de la C.A.O. :

Membres titulaires :

- ✚ Philippe RUPIN
- ✚ Fabrice LAUNAY
- ✚ Pascale REMONDINI

Membres suppléants :

- ✚ René MARTENOT
- ✚ Charles DESCOURVIERES
- ✚ Mireille SABRI

III. Attribution du marché aire de jeux

La consultation relative au projet de création d'une aire de jeux sur l'espace vert communal situé au lotissement « les Chêneteaux » a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée alloti en 7 lots. Quatre entreprises ont répondu à un ou plusieurs lots. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 novembre pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté lors du budget 2012 un crédit de 15 000 € pour ce projet. Les résultats de cette consultation font apparaître des coûts non prévus initialement (décaissement, protection non obligatoire mais souhaitée sous les petits jeux sur ressorts) et un coût global pour l'offre la plus avantageuse jugée selon les critères définis par le groupe de travail n°3 de 26 600 €T.T.C.

Considérant la tranche d'âge concernée par ce projet,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les 7 lots de ce marché,
- **DÉCIDE** de maintenir le projet et de revoir l'étude des besoins dans la limite du budget affecté à ce projet afin de lancer une nouvelle consultation.

Le groupe 3 et le Maire se réuniront le mercredi 21 novembre pour travailler sur ce dossier.

IV. Devis raccordement électrique radars pédagogiques

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de l'extinction de l'éclairage public la nuit, les deux radars pédagogiques installés sur la RD 996 ne fonctionnent plus, le temps de charge des batteries étant insuffisant. Une alimentation par panneaux photovoltaïques est possible, cependant le fonctionnement continu n'est pas garanti. ERDF nous a adressé une proposition chiffrée pour un raccordement électrique, celle-ci s'élève à 912,07 €T.T.C. facturés à la commune par radar. (1 520 €- réfaction de 40% prise en charge par ERDF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la remise en service de ces radars,
- **DÉCIDE** d'inscrire 1 830 € à l'article 2152 (installations de voirie) par Décision Modificative n°6.

V. Devis plantations derrière le parking de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle les événements survenus sur cette parcelle : incendie des haies d'arbustes en juin 2009, abattage des peupliers et plantation d'une haie de cyprès par le Château. Le talus derrière cette haie n'est pas entretenu et il convient de prendre une décision pour aménager cette zone. L'entreprise Fèvre et Vieillard a fourni un devis pour le nettoyage du terrain et la mise en place de plantes couvre sol avec paillage en toile micro tissée d'un montant global de 3 169,40 €T.T.C.

Le Conseil Municipal souhaite que soit demandé à l'entreprise des précisions sur ce devis (variété de plantes, garantie de reprise, détail du prix) et qu'il soit comparé aux devis d'autres entreprises à solliciter.

Afin que les plantations puissent avoir lieu en novembre, le Conseil Municipal CHARGE le Maire et les adjoints de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse et décide d'inscrire 3 170 € à l'article 2121(plantations) par décision Modificative n°6.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 6 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
2121 (21) plantations	3 170 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	5 000 €
2152 (21) installations de voirie	1 830 €		
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	5 000 €		
TOTAL	5 000 €		

5 000 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (17 919 €)
Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 12 919 €

VI. Abri bus

Suite aux travaux de clôture des abords de l'École, Monsieur le Maire a réétudié le projet de suppression de l'actuel abri bus qui n'est pas adapté à son utilisation comme zone d'attente du bus scolaire, et son remplacement par un passage voute. Le coût d'un tel équipement est de 4 803 € T.T.C. auxquels s'ajouteraient les frais liés à sa pose par l'employé communal. Compte tenu de ce coût élevé, Monsieur Éric DESQUIREZ se charge de faire réaliser un devis pour une solution alternative moins onéreuse.

VII. Devenir de la distribution de sacs poubelle suite au passage à la redevance incitative

Monsieur le Maire rappelle que chaque année lors de la cérémonie des vœux du Maire la commune distribue aux habitants des sacs poubelles d'une contenance de 50 litres.

Dans le courant du mois de novembre, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais va équiper chaque foyer d'un container à ordures ménagères. La fourniture de sacs poubelle à déposer sur le trottoir pour la collecte d'ordures ménagères n'est donc plus justifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 1 voix contre DÉCIDE de ne plus fournir de sacs poubelles aux habitants à compter de la mise à disposition par la Communauté de communes des containers adaptés à la taille de chaque foyer.

VIII. Travaux de l'Église

Dans le cadre de la tranche 2 des travaux réalisés à l'Église, l'architecte suggère le recouvrement des appuis pierre des baies du clocher par des bavettes métalliques afin de les protéger durablement des infiltrations de pluie. Les appuis en plombs étant très onéreux (presque 10 000 €H.T.), les bavettes pourraient être réalisées en zinc pour un montant de 4 253,64 €T.T.C. Conformément à la convention qui lie les communes de Féney et de Saulon-la-Rue, la commune de Saulon-la-Rue financerait 2/5^{ème} du montant H.T. soit 1 590,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE la réalisation de ces travaux supplémentaires et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

IX. Compte rendu des réunions

 Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Monsieur le Maire et Philippe RUPIN retracent l'état d'avancement du dossier de réhabilitation du canal de la Cent Fonts. Les travaux seront réalisés sur une période de 2 ans. Le projet des irrigants est à l'étude auprès des exploitants agricoles.

 SICECO

Fabrice LAUNAY rappelle les difficultés liées aux communes de Côte-d'Or qui n'adhèrent pas à ce jour au SICECO (la ville de Dijon, les 37 communes du syndicat de Plombières-lès-Dijon, ...) et les conséquences en termes de pertes de subventions pour le syndicat.

Conseil d'École

Les enseignants ont remercié la commune pour l'achat de mobilier de rangement dans la construction modulaire et pour la réfection du sol de la salle de classe au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment. Les représentants de parents d'élèves ont demandé aux communes d'adresser un courrier aux parents de jeunes enfants afin de rappeler les structures scolaires existantes sur la commune (investissements financiers réalisés, conditions d'enseignements idéales...) et d'inciter les parents à inscrire leur(s) enfant(s) à l'École de leur village.

Une dérogation scolaire liée aux horaires d'ouverture différents des structures périscolaires au sein de la Communauté de communes a été demandée en maternelle. L'uniformisation de ces horaires est souhaitable pour la rentrée 2013/2014. Monsieur le Maire précise qu'il a évoqué ce sujet lors de la dernière séance du Conseil Communautaire du Sud Dijonnais du 25 octobre 2012.

Il a été précisé que les problèmes liés aux inscriptions au service de restauration scolaire relèvent de la Communauté de communes, celles de l'accueil de loisirs en période extrascolaire, de l'Association Familles Rurales.

X. Questions diverses

Conférence addiction alcool et cannabis

L'association Autonome des Parents d'Élèves du Canton de Gevrey-Chambertin affiliée à l'UNAAPE, organise en collaboration avec l'association DEPENDANCES 21 une conférence « addiction alcool et cannabis – information et sensibilisation des proches » le vendredi 18 janvier 2013 à 20 heures au foyer communal.

Eau

L'agence de l'eau informe la commune que pour l'année 2013 le taux de la redevance pour pollution augmente de 6 centimes par m³ (0,28€m³ au lieu de 0,22€m³), le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte demeure inchangé (0,15€m³).

Une analyse de l'eau du robinet a été réalisée à la cantine. Les conclusions sanitaires font apparaître une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Le détail des résultats est affiché en Mairie et à l'École.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.
Planning prévisionnel des prochains Conseils Municipaux : 03 décembre 2012, 07 janvier 2013.
Vœux du Maire le samedi 12 janvier 2013 à 18 heures au foyer communal.